

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

SILIKON NANOTECH 720

Silicone sealing grout

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Étape du cycle de vie

C/PW Utilisation par les consommateurs / Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Secteur d'utilisation

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

Catégorie du procédé

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC10a / ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet

Catégorie de l'article

AC0 Autre

Emploi de la substance / de la préparation

Étanchement - Produit pour une utilisation industrielle, professionnelle et privée pour application par couches sur des surfaces d'édifices. Veuillez renoncer à toute autre application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

KREISEL - Technika Budowlana Sp. z o.o.
ul. Szarych Szeregów 23
60-462 Poznań
Pologne

Tel. +48 61 846 79 00

Fax +48 61 846 79 09

sekretariat@kreisel.pl

www.kreisel.pl

Service chargé des renseignements:

Bartosz Polaczyk - Tel.: +48 510 022 908, +48 61 84 67 966, bartosz.polaczyk@kreisel.pl

Ouverture de l'usine en journée 8:00 - 16:00

1.4 Numéro d'appel d'urgence



Centre d'information sur les poisons ORFILA (INRS): +33/(0)1 45 42 59 59
Numéro d'appel d'aide européen: 112

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Triacethoxyethylsilane

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

Indications complémentaires:

Contient les ingrédients actifs biocides suivants pour protéger le produit. Veuillez manipuler le produit de manière responsable: Carbendazine (ISO)

2.3 Autres dangers

La préparation contient des solvants organiques. Eviter de respirer, d'avoir un contact avec la peau et d'avaler des solvants. La formation de mélanges explosifs vapeur de solvant/air est également à éviter. Le contact répété avec la peau peut conduire à une peau fragile ou abîmée.

Produit s'hydrolyse en produisant de l'acide acétique(CAS 64-19-7). Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz irritants.

(Suite page 3)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 2)

Formation d'acide acétique (CAS 64-19-7) en cas d'action d'acides et par une lente hydrolyse en milieu aqueux. Celui-ci irrite la peau et la cornée de l'œil.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Caractérisation chimique: Substances

Pour ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges
Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Numéro CE: 919-029-3 REACH: 01-2119457735-29	Hydrocarbures en C16-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	20-<35%
CAS: 17689-77-9 EINECS: 241-677-4 REACH: 01-2119881778-15	Triacethoxyethylsilane ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302, EUH014	3-<5%
CAS: 108-24-7 EINECS: 203-564-8 Numéro index:... 607-008-00-9 REACH: 01-2119486470-36	Anhydride acétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr.1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 5 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	0,1-<1%
CAS: 10605-21-7 EINECS: 234-232-0 Numéro index:... 613-048-00-8 REACH: 01-2120802826-54	Carbendazine (ISO) ⚠ Muta. 1B, H340; Repr. 1B, H360FD; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥ 0,025 - < 0,1%

D'autres composants (>20%):

Polymer REACH: ¹	Silicone polymère	50 - < 100%
--------------------------------	-------------------	-------------

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

¹ Non soumis à enregistrement conformément à l' CE 1907/2006 L'annexe V (point 7) ou Articles 2.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours


Premiers secours

(Suite page 4)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 3)

Remarques générales:

En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Si la personne est inconsciente, ne rien donner par la bouche, la mettre sur le côté dans une position stable et chercher le conseil d'un médecin. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. Pour les premiers sauveteurs, il n'y a pas besoin d'équipement de protection individuel et spécifique. Les premiers sauveteurs doivent cependant éviter le contact avec le produit.

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux. Ne pas utiliser de solvant ou de solution diluée. Éviter les rayons UV/la lumière du soleil (sensibilisation). En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Ne pas frotter les yeux, sinon par l'effet de frottement des dégâts supplémentaires à l'œil peuvent apparaître. Enlever les lentilles de contact et rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Si c'est possible, utiliser une solution isotonique (0,9% NaCl). Consulter toujours un médecin du travail ou un oculiste.

Après ingestion:

Ne pas contraindre la personne à vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin ou la centrale téléphonique en cas d'intoxication.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets sont décrits dans les paragraphes 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si on va chez le médecin, on devrait avoir cette fiche de données de sécurité avec soi.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, une fumée noire épaisse apparaît. Le fait de respirer des produits de décomposition dangereux peut causer des dommages sérieux à la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Équipement spécial de sécurité:

Si nécessaire utiliser les moyens de protection des voies respiratoires et selon la grandeur de l'incendie porter une protection totale

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives

(Suite page 5)

SILIKON NANOTECH 720

administratives.

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi qu'inhaler le produit. Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent. Respecter les indications de la limitation d'exposition, et mettre un équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le matériel durcit lui-même au contact de l'air. Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique. Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Porter un vêtement personnel de protection. Mettre à disposition des possibilités de lavage/de l'eau pour se nettoyer les yeux et la peau. Les personnes, qui sont sujettes aux maladies cutanées ou à d'autres réactions cutanées d'hypersensibilité, ne doivent pas manipuler le produit. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver hors de portée des enfants. Stocker le produit dans son emballage original bien fermé et dans un local bien aéré et frais. Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Durée de conservation minimale:

Stockage à une température (+5°C et jusqu'à +25°C): Voir les indications sur le bidon.

Classe de stockage: 10**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
108-24-7 Anhydride acétique
VLEP (France) Valeur momentanée: 20 mg/m³, 5 ppm
DNEL
17689-77-9 Triacethoxyethylsilane

Inhalatoire	Systémique - Effet à long terme	6,5 mg/m ³ (Consomateur) 32,5 mg/m ³ (Travailleur)
	Systémique - Effet à court terme	65 mg/m ³ (Consomateur) 32,5 mg/m ³ (Travailleur)
	Locale - Effet à long terme	6,5 mg/m ³ (Consomateur) 32,5 mg/m ³ (Travailleur)
	Local - Effet à court terme	32,5 mg/m ³ (Travailleur)

108-24-7 Anhydride acétique

Inhalatoire	Systémique - Effet à long terme	4,2 mg/m ³ (Travailleur)
	Locale - Effet à long terme	4,2 mg/m ³ (Travailleur)
	Local - Effet à court terme	12,6 mg/m ³ (Travailleur)

PNEC
17689-77-9 Triacethoxyethylsilane

Eau douce	0,2 mg/l (non spécifié)
Eau de mer	0,02 mg/l (non spécifié)
Sol	> 0,031 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	0,74 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	0,074 mg/kg (non spécifié)
Station d'épuration	1 mg/l (non spécifié)

108-24-7 Anhydride acétique

Eau douce	3,058 mg/l (non spécifié)
Eau de mer	0,3058 mg/l (non spécifié)
Sol	0,47 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	11,36 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	1,136 mg/kg (non spécifié)
Station d'épuration	115 mg/l (non spécifié)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

Néant

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:
64-19-7 Acide acétique

VLEP (France)	Valeur momentanée: 50 mg/m ³ , 20 ppm
	Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 50 mg/m ³ , 20 ppm
	Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm

(Suite page 7)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 6)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer tout-de-suite les habits sales et les laver en profondeur avant la prochaine utilisation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

Protection respiratoire:

En cas d'aération insuffisante porter le masque avec le filtre à gaz correspondant (Type A1 selon la norme européenne EN 14387)

Protection des mains:

Gants de sécurité résistant aux substances chimiques selon la norme européenne EN ISO 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée. Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Polychloroprène (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)

Caoutchouc nitrile (épaisseur du matériau $\geq 0,35$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)

caoutchouc butyle (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)

Caoutchouc fluoré (épaisseur du matériau $\geq 0,4$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)

Il est recommandé d'utiliser des gants de protection en néoprène d'une épaisseur de matériau $\geq 0,5$ mm.

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants non étanches aux liquides en tissu, cuir ou matériaux similaires.

(Suite page 8)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 7)

Protection des yeux/du visage:


En cas de danger d'éclaboussure, utiliser des lunettes de protection fermées selon EN 166

Mesures de gestion des risques:

Une instruction au collaborateur qui explique comment porter correctement les EPI est nécessaire pour assurer l'efficacité de la protection.

8.2.2. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne se répande dans la nature. Utiliser les restes ou les éliminer dans les règles de l'art.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
État physique

Liquide

Aspect:
Forme:

Pâteuse

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Piquante

Seuil olfactif:

Non pertinent pour la sécurité

pH

Solution saturée dans l'eau

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

Changement d'état
Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

Inflammabilité
Point d'éclair

> 60 °C (DIN 53171)

Propriétés comburantes:

Néant

Propriétés explosives:

Non déterminé

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Pression de vapeur à 50 °C:

0,5 hPa

Densité et/ou densité relative
Densité à 20 °C:
0,94 - 1 g/cm³
La taille des particules:
Viscosité:
Viscosité cinématique à 40 °C
> 20,5 mm²/s
Solubilité
L'eau:

Pas ou peu miscible

Teneur en solvants:
Solvants organiques:

20,1 - < 36 %

(Suite page 9)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 8)

9.2 Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Néant
Gaz inflammables	Néant
Aérosols	Néant
Gaz comburants	Néant
Gaz sous pression	Néant
Liquides inflammables	Néant
Matières solides inflammables	Néant
Substances et mélanges autoréactifs	Néant
Liquides pyrophoriques	Néant
Matières solides pyrophoriques	Néant
Matières et mélanges auto-échauffants	Néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant
Liquides comburants	Néant
Matières solides comburantes	Néant
Peroxydes organiques	Néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant
Explosibles désensibilisés	Néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

Formation d'acide acétique (CAS 64-19-7) en cas d'action d'acides et par une lente hydrolyse en milieu aqueux. Celui-ci irrite la peau et la cornée de l'œil.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Indications complémentaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(Suite page 10)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 9)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD ₅₀	> 29.200 - 48.667 mg/kg (Les rats)
------	------------------	------------------------------------

Hydrocarbures en C16-C20, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Oral	LD ₅₀	5.100 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	> 2.000 mg/kg (Les lapins)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	5.266 mg/l (Les rats)

17689-77-9 Triacethoxyethylsilane

Oral	LD ₅₀	1.460 mg/kg (Les rats) (OECD 401)
Dermique	LD ₅₀	> 2.000 mg/kg (Les lapins)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	> 20 mg/l (Les rats)

108-24-7 Anhydride acétique

Oral	LD ₅₀	630 mg/kg (Les rats)
	ATE mix	41.103,6 mg/kg (Calculé)
Dermique	LD ₅₀	2.000 mg/kg (Les lapins)
	ATE mix	> 2.000 mg/kg (Calculé)
Inhalatoire	ATE mix (4h)	450,45 mg/l (Calculé)
	LC ₅₀ (4h)	11 mg/l (ATE)
	LC ₅₀ (4h)	0,5 mg/l (Les rats) (ATEi)

10605-21-7 Carbendazine (ISO)

Oral	LD ₅₀	> 10.000 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	> 2.020 mg/kg (Les lapins)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	> 5,6 mg/l (Les rats)

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):
10605-21-7 Carbendazine (ISO)

Effet d'irritation de la peau	OECD 404 (skin)	(Les lapins) not irritating
Effet d'irritation des yeux	OECD 405 (eye)	(Les lapins) not irritating
Sensibilisation	OECD 406 (sensitization)	(Cochon d'inde) not sensitizing

De la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Des yeux:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(Suite page 11)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 10)

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les expériences pratiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les remarques générales

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité subaiguë à chronique:

Un long contact ou un contact prolongé avec le mélange peut enlever le film naturel gras de la peau et conduire à des allergies cutanées et à une pénétration de la peau.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
17689-77-9 Triacethoxyethylsilane

LC ₅₀ (96h)	251 mg/l (Poisson zèbre - danio rerio)
EC ₅₀ (48h)	168 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna)
IC ₅₀ (72h)	73 mg/l (pik)

10605-21-7 Carbendazine (ISO)

LC ₅₀ (96h)	0,83 mg/l (Poisson)
EC ₅₀ (48h)	0,15 mg/l (Puce d'eau - daphnia)
EC ₅₀ (72h)	1,3 mg/l (Algue - selenastrum capricornatum)
NOEC (42d)	0,011 mg/l (Poisson)
NOEC (21d)	0,0015 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna)
NOEC (12m)	0,5 mg/l (Algue - selenastrum capricornatum)

12.2 Persistance et dégradabilité

Une partie des composants est biodégradable.

Degré d'élimination:
17689-77-9 Triacethoxyethylsilane

Biodégradabilité 74 % (non spécifié) (OECD 301 A)

12.3 Potentiel de bioaccumulation
17689-77-9 Triacethoxyethylsilane

Log Kow 0,74 (non spécifié)

(Suite page 12)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 11)

10605-21-7 Carbendazine (ISO)

OECD 107 LogKow (Shake Flask Method) 1,6 (n-Octanol/Eau)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.**vPvB:** Non applicable.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Littérature

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque:

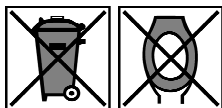
Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:
10605-21-7 Carbendazine (ISO)
EC₂₀ (3h) > 1.000 mg/l (Les microorganismes en général)
Autres indications écologiques:
Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:


Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP14	Écotoxique

13.2 Emballages non nettoyés
Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(Suite page 13)

SILIKON NANOTECH 720

Seuls les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

(Suite de la page 12)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

"Règlement type" de l'ONU:

Néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive (UE) 2012/18
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de limitation: 3
Règlement (CE) N° 649/2012

10605-21-7 Carbendazine (ISO)

Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-24-7 Anhydride acétique

2A

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-24-7 Anhydride acétique

2

Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(Suite page 14)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 13)

Agents biocides (98/8/EG):

Données se basant sur la recette de fabrication et sur les informations des matières premières de la part des fournisseurs.

Carbendazine (ISO)	≥ 0,025 - < 0,1%
--------------------	------------------

Classification selon 2004/42/EG:

Néant.

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): Polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

·Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

·Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

·Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

·Règlement (CE) No. 1013/2006 concernant les transferts de déchets

·Règles techniques pour les substances dangereuses 900 - Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900, Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Les raisons du changement:

* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Phrases importantes:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(Suite page 15)

SILIKON NANOTECH 720

(Suite de la page 14)

Service établissant la fiche technique:

Section sécurité du produit (+43/(0)5522-41646-0 / klaus.ritter@fixit-gruppe.com)

Contact:

Dr. Klaus Ritter

Date de la version précédente: 17.01.2022**Numéro de la version précédente:** 1**Abréviations et acronymes:**

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (maximum concentration of a chemical substance in the workplace, Austria/Germany)

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic properties

vPvB: very persistent, bioaccumulative properties

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Plus d'informations:

Les données contenues dans ces feuilles de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité et se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sont pas une garantie des caractéristiques du produit. Les lois existantes, règles et prescriptions, même celles qui ne sont pas mentionnées dans ces feuilles doivent être respectées par le destinataire de nos produits et cela sous sa propre responsabilité.